

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Référendum facultatif

L'Assemblée fédérale a voté, le 31 janvier 1975, trois arrêtés fédéraux urgents

1. Arrêté fédéral sur la réduction des subventions fédérales
2. Arrêté fédéral fixant le montant de la contribution de la Confédération à l'assurance-vieillesse et survivants
3. Arrêté fédéral sur le financement du régime des allocations pour perte de gain en faveur des militaires et des personnes astreintes à servir dans l'organisation de la protection civile.

Ces arrêtés sont soumis, conformément à l'article 89^{bis}, 2^e alinéa, de la constitution, au référendum facultatif. Le délai de référendum expire le 18 mai 1975.

Pour le texte de ces arrêtés, voir le *Recueil des lois fédérales* (RO 1975 177, 181, 183).

Berne, le 17 février 1975

22463

Chancellerie fédérale

Arrêté fédéral urgent

L'Assemblée fédérale a voté, le 31 janvier 1975, un arrêté fédéral urgent

Arrêté fédéral réduisant pour 1975 les parts des cantons aux recettes de la Confédération

Il est déclaré urgent au sens de l'article 89^{bis}, 1^{er} et 3^e alinéas, de la constitution, il a effet jusqu'au 31 décembre 1975 et ne sera pas soumis au vote du peuple et des cantons.

Pour le texte de cet arrêté, voir le *Recueil des lois fédérales* (RO 1975 179).

Berne, le 17 février 1975

22463

Chancellerie fédérale

Citations

Le grand juge du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Berrut Daniel, fils de Marcel et Cécile, née Genolet, né le 10 mai 1946 à Monthey, originaire de Troistorrents, menuisier, actuellement sans domicile connu; SC à dét san 117;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, le jeudi 13 mars 1975, à La Tour-de-Peilz, Maison Hugonin, salle du Conseil communal, à 11 heures, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 31 janvier 1975

Tribunal militaire de division 10A:

22643

Le grand juge,

Lt-colonel Henri Magnenat

Le grand juge du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Lanz Jacques, fils de Werner et d'Eglantine, née Lorient, né le 13 avril 1926 à Paris, originaire d'Huttwil, représentant, précédemment domicilié en France, actuellement sans domicile connu; sdt PA à cp PA II/7;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 1, siégeant le mardi 25 février 1975, à 11 heures, à Lausanne, Palais de justice de Montbenon, salle du tribunal cantonal, rez-de-chaussée, comme prévenu d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 28 janvier 1975

Tribunal militaire de division 1:

22463

Le grand juge,

Colonel Jean-Frédéric Reymond

Le grand juge du tribunal militaire de division 10 A,

A vous:

Waeber Hervé, fils d'Yvonne Bongard, né le 2 avril 1954 à Fribourg, originaire de Fribourg et Schmitten, ouvrier, actuellement sans domicile connu; recrue non incorporée;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10 A, le jeudi 17 avril 1975, à Sion, salle du Grand Conseil, à 10 h. 30, sous l'inculpation de désertion, d'absence injustifiée, de désobéissance d'abus et de dilapidation de matériel.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

A vous:

Bossonnet Alphonse, fils d'Ulysse et de Julia, née Berguerand, né le 25 décembre 1938 à Martigny, originaire de Martigny-Combe, manœuvre, actuellement sans domicile connu; SC trm à trm fort 10;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10 A, le jeudi 17 avril 1975, à Sion, salle du Grand Conseil, à 10 h. 45, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Lausanne, le 10 février 1975

Tribunal militaire de division 10 A:

Le grand juge,

22463

Lt-colonel Henri Magnenat

Le grand juge du tribunal militaire de division 10 A,

A vous:

Gex-Collet Victor, fils de Georges et de Nelly, née Devins, né le 23 septembre 1946 à Nyon, originaire de Champéry, électricien, actuellement sans domicile connu; Pi tg à cp tg 10;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10 A, le jeudi 17 avril 1975, à Sion, salle du tribunal d'Hérens-Conthey, avenue Ritz 26, poste nord, 3^e étage, à 11 heures, sous l'inculpation de refus de servir, subsidiairement d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 10 février 1975

Tribunal militaire de division 10 A:

Le grand juge,

22463

Lt-colonel Henri Magnenat

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1975
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.02.1975
Date	
Data	
Seite	609-611
Page	
Pagina	
Ref. No	10 101 086

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.